

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE du lundi 6 mai 2019 à 19h30

#### Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET (présidente), Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT, M. Pierre ZACHARIAS

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe  
M. Hervé DESPLAND, adjoint  
Mme Myriam RIVOLLET, secrétaire générale a.i.

Procès-verbaliste : Mme Inès BURRUS

\* \* \*

Mme la Présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle annonce une modification de l'ordre du jour, à savoir qu'il n'y aura pas de dossier de naturalisation (point 13). Elle demande à ce qu'un point « approbation de l'ordre du jour » soit ajouté à l'ordre du jour, comme cela a été demandé lors de la dernière séance du Conseil municipal du 15 avril dernier.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2019**

Mme ERMACORA, Mme HÜSLER ENZ et Mme MISEREZ font part de plusieurs corrections dont la procès-verbaliste prend bonne note. Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Concernant les courriers envoyés au Bureau ou à l'Exécutif pour être lus lors du Conseil municipal, Mme ERMACORA recommande de caviarder le(s) nom(s) de leur(s) auteur(s) s'ils devaient être publiés sur le site internet de la mairie. Mme MISEREZ indique qu'ils ne seront, de toute façon, pas publiés sur le site de la mairie. A ce titre, Mme le Maire indique que l'Exécutif vient de recevoir une demande d'une administrée concernant un procès-verbal et ses annexes de 2010. Cette dernière regrette que son nom, qui figure sur un document annexe, accompagné d'un montant soit toujours sur le site de la mairie. Mme le Maire indique que c'est une question délicate qui devra être examinée en commission administrative.

## 2. Communications du Maire et des Adjoints

Mme le Maire prend la parole :

### ➤ **Présentation des règlements des fonds communaux :**

Les règlements des fonds communaux ont été présentés lors de la dernière commission financière où ils ont fait l'objet d'un point de l'ordre du jour. Mme le Maire pensait les soumettre aux conseillers municipaux afin qu'ils votent une délibération sur chacun de ces fonds. Grâce à Mme RIVOLLET, Mme le Maire a appris qu'il s'agissait uniquement, étant donné que ces fonds existent, de rédiger les règlements et que c'était une adoption par l'Exécutif. C'est la raison pour laquelle Mme le Maire a retiré ce point de l'ordre du jour pour le mettre sous « Communication du Maire et des Adjoints ». Elle explique qu'il y a 3 fonds, plus un qui doit être créé (le fonds bienfaisance, le fonds école, le fonds culture et le fonds tennis à créer). S'agissant des trois fonds existants, il fallait, qu'avant l'adoption des comptes 2018 ces règlements soient adoptés et joints aux comptes. Lors de la dernière séance de la commission Financière et administrative, il a été décidé qu'il faudrait les renvoyer en commission administrative très rapidement. En effet, ces règlements n'ayant pas été discutés avec chacune des commissions concernées, leur utilisation, même si elle peut relever essentiellement de l'Exécutif, doit être précisée. Ainsi, ils seront traités en commission administrative car chaque président des commissions concernées y participe. Mme ERMACORA constate une faute d'orthographe sur le règlement du fonds école : « <sup>3</sup> Le Fonds est destiné à réaliser et subventionner exclusivement des projets en faveur des élèves de l'école de Vandoeuvres ».

### **RFFA :**

Mme le Maire explique que le projet RFFA devrait représenter, dans un premier temps, pour le canton 230 millions et pour les communes Fr. 186 millions de pertes pour les communes, il a ensuite été diminué à 123 millions. Des mesures d'accompagnement ont encore été prises. Elles ont permis de ramener, par des mesures fiscales, cette perte pour l'ensemble des communes, indépendamment de leur capacité financière, à Fr. 90,4 millions. De plus, Fr. 42 millions seront reversés aux communes.

De ces Fr. 42 millions :

- Fr. 20 millions seront dédiés à un fonds pour l'accueil préscolaire et plus particulièrement pour les crèches (530 places).
- Fr. 22,2 millions correspondent à la rétrocession de l'impôt fédéral direct qui concerne toutes les communes. La question était de savoir - c'était l'objet de la dernière AG de l'ACG - comment répartir ces Fr. 22,2 millions. Après discussion en commission financière de l'ACG, il a été décidé que 90% de ces Fr. 22,2 millions seraient répartis entre 45 communes plus le fonds de péréquation des personnes morales. Les 10% restants seront reversés à ce fonds, dans ce cas, comme une 46ème commune car il est directement impacté par le RFFA. Vandoeuvres ne subira pas de grosses pertes. Pendant les 5 premières années, le montant provenant de l'IFD de Fr. 22,2 millions sera réparti en fonction des pertes. A partir de la 5ème année il sera possible de répartir ce montant en fonction des revenus des personnes morales.

Mme le Maire indique que le sujet est très compliqué et technique et impacte toutes les communes. Cela dit le montant de Fr. 186 millions de pertes, ramené à 123 millions puis à 48 millions (après les compensations précitées). Mme le Maire indique qu'il y aura encore quelques dizaines de millions de pertes ces prochaines années que l'administration fiscale n'est pas encore en mesure de définir. Ils ignorent le montant au niveau cantonal et ne peuvent pas définir l'impact financier au niveau cantonal.

Mme LÉVÉQUE prend la parole :

### **Tour de Romandie :**

Le Tour de Romandie est passé hier par Vandœuvres. Il a sûrement engendré quelques problèmes de circulation mais dans l'ensemble tout s'est bien passé.

### **Tournoi de Bowling :**

Le tournoi de bowling des 13-19 ans a lieu jeudi. Mme LÉVÊQUE regrette qu'il y ait si peu d'inscrits (21 personnes). Elle annonce qu'il est encore possible de s'y inscrire. Les conseillers municipaux relèvent qu'il n'y a pas eu beaucoup plus d'inscrits les années précédentes. Mme LÉVÊQUE pense malgré tout qu'il faudra se poser la question si c'est quelque chose qui plait et s'il ne faut pas changer d'activité. Le rendez-vous a lieu à 18h30 devant la mairie (transport en car) ou à 19h15 à la Praille.

### **Commission culture du lundi 13 mai :**

Mme LÉVÊQUE a été mal informée quant aux absents. Il résulte de la brève discussion que seuls M. LIENGME et Mme PICTET seront absents. Cette dernière sera remplacée par Mme MISEREZ.

M. DESPLAND prend la parole :

### **Marche «Au détour du chemin»:**

Cette marche aura lieu le 19 mai. M. DESPLAND annonce qu'il y a, à ce jour, 121 inscriptions (en tout en incluant Cologny) dont 70% sont des nouveaux inscrits. La manifestation est limitée à 300 personnes.

### **Audit sur les panneaux solaires :**

M. DESPLAND indique qu'il a commandé un audit sur les panneaux solaires à placer au-dessus de la salle communale. L'Exécutif a reçu deux propositions de panneaux différents. Personne ne pouvant l'aider à choisir, M. DESPLAND a donc commandé un audit à des spécialistes qui s'élève à Fr. 2'000.-. M. DESPLAND informe que le courant ne peut plus être vendu au SIG. Un groupement de consommateurs devra être mis en place, qui pourrait comprendre l'école et le parking souterrain. Une étude sera nécessaire pour ce faire. Il en parlera en commission pour décider d'investir ou pas. Il ne peut pas, pour l'instant, avancer de chiffre.

## **3. Communication du Bureau :**

### **➤ Désignation du Bureau pour la période de juin 2019 à mai 2020**

Mme la Présidente annonce que le prochain Bureau sera composé de Mme MISEREZ en tant que Présidente, M. ANDERSEN en tant que vice-président et M. OLTRAMARE en tant que secrétaire.

**Mme la Présidente met aux voix la composition du Bureau pour la période de juin 2019 à mai 2020, sachant que les personnes désignées ne votent pas.**

**La composition du Bureau est acceptée à l'unanimité.**

Mme la Présidente indique que le Bureau a reçu deux courriers.

### **Courrier sur la Coordination genevoise Moratoire 5G:**

Mme la Présidente donne lecture du courrier susmentionné.

Mme ERMACORA indique que les auteurs de cette lettre sont nombreux et les cite. Elle informe que la commission de la concurrence a rappelé à l'ordre les cantons et que le canton de Genève s'est fait « taper sur les doigts ». Ce n'est pas de la compétence cantonale. La commune n'est donc pas concernée par la

pose d'antennes. M. MOREL ajoute que les moratoires sont illégaux, « c'est nul et non avenu ». M. PROVINI demande à qui cette lettre est adressée. Mme la Présidente répond qu'elle est adressée au Conseil municipal. Les auteurs de cette lettre espèrent que chaque mairie fasse un moratoire. M. DESPLAND indique que cette lettre a aussi été envoyée à l'Exécutif. Avant d'en discuter, il est nécessaire de savoir si les conseillers souhaitent entrer en matière. Mme HUYGHUES-DESPOINTES et M. MOREL relèvent que c'est une ineptie que de voter une entrée en matière sur quelque chose d'illégal.

**Mme la présidente met aux voix l'entrée en matière.**

**L'entrée en matière est refusée, soit par 0 voix pour, 14 oppositions et 2 abstentions (16 votants).**

M. SCHMITZ relève qu'il serait bien de leur répondre que ce n'est pas de la compétence de la commune. Mme la Présidente acquiesce. M. OLTRAMARE demande quel est le nombre d'antennes sur la commune. Mme le Maire indique qu'il y en a 4 placées sur l'auberge, dans le golf, au chemin de la Rippaz, au chemin des Hauts-Crêts sur le château d'eau des SIG. Mme le maire ignore si certaines sont vouées à recevoir la 5G. L'Exécutif indique qu'il n'a pas reçu le même texte. La lettre est intitulée «5G Moratoire pour la Suisse ». Bien que le courrier soit adressé au Bureau, l'Exécutif se chargera de la réponse.

**Deuxième courrier de la part de la commune de Milvignes à COLOMBIER (code postal 2013).**

Mme la Présidente explique que l'objectif de ce courrier est de protéger les postes au sein des communes. Elle donne lecture du courrier susmentionné. Mme LÉVÊQUE indique que l'Exécutif a reçu la même lettre et qu'elle a déjà été traitée mardi dernier, en leur exprimant le soutien de Vandœuvres.

#### **4. Comptes rendus des commissions**

➤ Financière et administrative – séances des 29 et 30 avril 2019

M. SCHMITZ donne lecture du compte-rendu :

##### **Rapport de la commission financière des séances des 29 et 30 avril 2019.**

Après un huis clos et avoir approuvé le PV de la dernière séance, la commission se penche sur les comptes 2018 présentés pour la première fois sous le format MCH2. Si le format des comptes eux-mêmes est connu depuis l'élaboration du budget 2019, la présentation de 18 annexes aux comptes est nouvelle.

La commission a donc passé beaucoup de temps à comprendre et digérer ces annexes, et s'est penchée tout particulièrement sur l'annexe 2 – le bilan, l'annexe 17 concernant les crédits complémentaires et les comptes annuels bien sûr.

Vous aurez constaté des changements significatifs entre les bilan 2017 et 2018. En effet avec l'introduction de MCH2, certains postes du bilan 2017 ont été « retraités » - voir annexe 8 et 8.1 en particulier. Vous trouverez donc un bilan de 81'983'941 au 31.12.2017 (qui fonctionne selon les normes de MCH1) et un bilan retraité au 1.1.2018 de 100'895'100 Fr. (selon les normes MCH2). La principale raison de l'augmentation de la somme du bilan est due au changement de la valorisation comptable des immeubles du patrimoine financier (les immobilisations corporelles du PF) de 21'233'788 (état actuel de l'Esplanade compris) et de financements futurs sur les projets, notamment immobiliers pour 1'595'965. La valeur des actions de la BCGe a également été revue à la hausse (environ 440'000 Fr.). La base du bilan 2018 est donc la forme retraitée au 1.1.2018. La somme du bilan à fin 2018 est de 105'475'387 Fr. C'est la première fois qu'un tel montant est atteint dans notre commune.

J'aimerais également attirer votre attention sur l'annexe 6 qui indique les flux de trésorerie, c'est-à-dire qu'elle explique les cash flows de la commune, l'annexe 10 qui liste les diverses provisions de la commune (notamment 1.5M pour des travaux sur immeubles) et l'annexe 13 qui liste les amortissements des crédits d'engagement terminés (pour 36.782M) et en cours (1.267M) sur la dernière page. Sur un total de crédit d'engagements de 38'050M il reste 18'927M à amortir. Soit assez précisément 50%.

L'annexe 16 montre les indicateurs financiers de la commune, qui sont très bons, notamment en ce qui concerne le taux d'autofinancement. Il est important de savoir que la notion de dette et de service de la dette comprend les amortissements. Comme Vandoeuvres n'a pas de dettes à ce jour, ces montants ne seraient d'ailleurs pas explicables autrement. Il ressort également de cette annexe que l'effort d'investissement de la commune est moyen et, par conséquent, la charge de service à la dette acceptable – ceci démontre une approche plutôt conservatrice envers l'investissement.

Les comptes de MCH2 intègrent également les comptes des immeubles du patrimoine financier.

De manière générale la commission accueille favorablement cette nouvelle manière de présenter les comptes et apprécie l'augmentation d'information et de transparence apportée, tout en regrettant le peu de temps de préparation très court laissé pour digérer toute cette information.

Concernant les comptes eux-mêmes :

L'exercice 2018 se conclut par un excédent de revenus de 2'874'015 Fr. Le total des revenus est de 14'797'000 Fr (en hausse de 3'641'635, soit 32%, par rapport au budget 2018) et des charges de 11'923'620 (en hausse de 1'111'243, ou 10%, par rapport au budget 2018).

Il est à noter que la production fiscale de base - sans les rattrapages des années précédentes - est stable.

Si la hausse importante des revenus fiscaux n'a rien d'inhabituelle et s'explique principalement par les rattrapages fiscaux sur les années précédentes, la commission s'est penchée sur la hausse significative des charges.

Une première lecture des comptes montre qu'à part la Formation (poste 2 – augmentation de 90'000 Fr.) et les Finances et Impôts (poste 9 - augmentation de 2'099'847 Fr.), les autres postes sont en baisse par rapport au budget 2018. Certaines diminutions s'expliquent par le report de certains travaux à l'année suivante qui compensent les dépassements budgétaires.

D'ailleurs l'annexe 17 donne une liste exhaustive des dépassements de crédit budgétaires.

Il apparaît donc que la majeure partie de l'augmentation du poste Finance et Impôts est due à l'augmentation de la provision sur la variation sur la fiscalité qui passe de 10% à 12%. Cette augmentation se traduit par une augmentation des charges de 1.5M, mais qui est en fait une provision. Une augmentation des frais de perception de 230'000 Fr. impacte également ce poste.

Des dépassements significatifs - d'un total de l'ordre de 320'000 Fr. - sont également à noter dans les travaux de rénovation des immeubles du patrimoine financier. Ces travaux sont ordonnés par les régies en coordination avec l'exécutif. La commission estime que les budgets des régies pourraient être plus précis et la coordination avec la commission travaux encouragée afin de réduire la volatilité de ces dépassements.

Une part significative des dépassements restants est liée à des travaux dans les immeubles du patrimoine administratif et par des frais d'honoraires de tiers.

Les dépassements sont analysés en détail par la commission et le débat s'engage sur leur teneur et sur le degré d'information fourni par l'exécutif en cours d'année. Si les efforts de l'exécutif d'informer la commission, comme par exemple la mise en passe magnétique des portes, est reconnu et apprécié, certains membres de la commission souhaitent un flux d'information plus strict et l'élaboration de délibérations pour des montants de dépassements plus importants.

Certains membres de la commission se demandent également si l'augmentation de la provision sur la variation sur la fiscalité de 10% à 12% est adéquate étant donné qu'elle tend à réduire artificiellement l'excédent des revenus.

Le plan quadriennal est également passé en revue. Pas de changements majeurs sont relevés.

A terme de deux soirées bien remplies, la commission préavise les délibérations soumises au vote ce soir de la manière suivante :

- La demande de crédit complémentaire de 25'000 Fr. pour la finalisation de PdCOM est approuvée par 5 oui, 1 non et 2 abstentions.
- La demande de crédit de 50'000 Fr. pour l'étude de faisabilité sur les parcelles 902 et 2735 est approuvée par 7 oui, 0 non, et 1 abstention
- Le transfert d'un actif du patrimoine financier au patrimoine administratif pour 1 Fr. est approuvée à l'unanimité
- Finalement les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Il est à noter qu'un membre de la commission est excusé le premier soir et 4 membres le second soir.

A la suite des votes, la commission est informée du contenu et des nouveaux règlements encadrant les fonds culture, école et bienfaisance. Ces fonds sont inclus dans le bilan sous MCH2 et doivent dorénavant être encadrés par un règlement.

La prochaine séance est fixée au 23 mai et ces deux séances s'achèvent avec les remerciements à notre comptable Daniel Godel pour le travail fourni.

### **Mme la Présidente ouvre la discussion.**

M. SCHMITZ demande à ce que l'approbation des comptes soit votée à la fin et non au commencement du point 5 de l'ordre du jour. Il ajoute que M. GODEL et lui-même proposent une séance d'analyse et de compréhension de ces nouveaux comptes et annexes.

M. ANDERSEN indique que Mme ERMACORA et lui-même étaient absents à la deuxième séance de la commission financière et que M. SCHMITZ a déjà relevé les points qu'ils n'ont pas appréciés, dont l'augmentation de la provision sur les débiteurs qui est passée d'un taux de 10% à un taux de 12%. M. ANDERSEN souhaite donner une image fidèle des comptes aux communiens. D'après lui, constituer des provisions pour les dissoudre l'année suivante lorsque les résultats seront moins bons ne va pas dans ce sens.

M. ANDERSEN ajoute : « concernant les excédents de Fr. 2,7 millions, il y a une partie de Fr. 1,5 millions qui est liée à cette augmentation de la provision. Dans les comptes, il est indiqué Fr. 1,9 millions sur le

point 17 de la page 3, dont Fr. 417'000.- qui sont censés être prévus au budget. Donc d'après moi, la vraie variation c'est la provision sur laquelle nous avons décidé de mettre 2% de plus. Pour moi, ce n'est pas un ajustement sur les provisions fiscales d'1,9 millions mais d'1,5 millions. On a touché plus d'argent, mais d'après moi l'ajustement sur la provision fiscale est d'1,5 millions et non d'1,9 millions, ce qui fait des budgets et des crédits supplémentaires pour 1,2 millions soit 12% du budget qu'on avait voté pour 2018. Compte tenu du fait que nous votons ces crédits supplémentaires avec les comptes, personnellement je voterai contre l'approbation de ces comptes ».

Dans ce cas, M. SCHMITZ indique aussi qu'il faut relever les Fr. 320'000.- dus aux travaux dans le patrimoine financier, ce qui rabaisse passablement ce montant. Les frais de perception de Fr. 230'000.- sont assez notables. Si on passe à travers les postes, on remarque que beaucoup de choses étaient soit annoncées ou pas (par exemple la mise en passe). M. SCHMITZ conclut qu'il serait erroné, d'après lui, de prendre 1,2 millions comme base. Un montant de Fr.700'000.- lui paraîtrait plus raisonnable.

Mme le Maire rebondit. Elle avait donné quelques explications au début de la séance à laquelle M. ANDERSEN n'avait pas pu assister. Elle regrette qu'il lui soit demandé de réduire les « coussins » sur certaines lignes budgétaires et ensuite lui reprocher des dépassements. Elle indique qu'il est difficile dans une commune comme Vandœuvres, une commune dont on voit qu'elle a d'extrêmement bons résultats, de devoir dire à des administrés, pour éviter ces dépassements, qu'on ne peut pas agir cette année par manque de moyens. Elle pense aussi aux membres du personnel qui sont confrontés à ces difficultés de réponse. Les dépassements sont annoncés lorsque c'est possible. Elle n'ignore pas qu'il y a souvent, et parfois à juste titre, des reproches quant à cette question-là mais elle a lu lors de la deuxième séance de la commission financière le texte de l'Art. 51 al. 1 de la RAC et aussi de la recommandation du SACO qui dit : « Lorsqu'un crédit budgétaire est insuffisant, un crédit budgétaire supplémentaire doit, en principe, être demandé avant de pouvoir engager des dépenses supplémentaires ». De plus, selon la recommandation du SACO (annexe 17 p.1), « dans les cas où le dépassement est inférieur à 5% de la ligne budgétaire considérée, le crédit budgétaire supplémentaire peut être voté lors de l'approbation des comptes, si une information a été faite au préalable auprès du CM ou de la commission concernée ».

Mme le Maire relève que l'Exécutif s'efforce de suivre cette directive. Elle fait remarquer aux conseillers municipaux que 5% d'une ligne budgétaire (MCH2) laisse une certaine marge. Si l'Exécutif s'était limité à une présentation des comptes plus restreinte, ce qui aurait été possible (2 fonctions/ 2 natures), il n'y aurait pas eu de dépassements. L'Exécutif est allé jusqu'à 4 natures pour que les conseillers comprennent les dépenses dans le détail et puissent approuver les comptes en toute connaissance de cause, ce qui est légitime. Elle est heureuse qu'ils puissent constater ces dépassements mais souhaiterait davantage de compréhension de leur part, tout en respectant leur souhait de ne pas accepter ces comptes.

Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'ils lui avaient donné, à la fin du vote sur les comptes 2017, la mission de faire en sorte que dans le budget 2019 il n'y ait pas trop de lignes sur lesquelles il restait des montants importants inutilisés. Cet exercice a été effectué, avec le risque que les lignes comptables qui avaient été réduites soient celles dont on aurait besoin en cours d'année. Elle explique que c'est un jeu d'équilibre.

Mme le Maire ajoute que l'Exécutif est « frileux » car il craint les coups durs. Malgré tout, elle note que Vandœuvres est une commune qui peut se permettre et qui doit assumer les prestations qu'elle peut offrir. C'est pour cela que l'Exécutif doit parfois se donner la liberté de pouvoir dépasser la ligne budgétaire en informant les conseillers municipaux au maximum. Le MCH2 permet d'informer les conseillers et de voter à la réception des comptes l'année suivante. Mme le Maire relève, concernant les Fr. 320'000.- qu'ils sont dus aux travaux des immeubles du PF et que c'est la première année où ils figurent aux comptes de fonctionnement conformément aux exigences de MCH2.

Quant au patrimoine financier, Mme le Maire explique que les régies doivent pouvoir bénéficier d'une certaine liberté d'action. Si l'Exécutif doit, à l'avenir, jouer le rôle des régies, il faudra avoir un responsable technique au niveau de la commune. A ce sujet, Mme le Maire annonce qu'elle a déjà prévu de mettre au budget 2020 un poste pour un responsable technique, sans même avoir pensé à la responsabilité qu'ont les régies. Elle ajoute qu'il faudra peut-être fixer un montant au-delà duquel la régie devra se concerter avec l'adjoint en charge des travaux. Une alternative serait de concrétiser l'idée de la fondation immobilière.

Le graphique de la fragilité des revenus de la commune est mis à l'écran. Mme le Maire explique que ce dernier montre clairement qu'une part minime des contribuables de la commune assume une part majeure des revenus fiscaux. Il suffirait que l'un ou l'autre de ces contribuables élise domicile ailleurs pour que l'Exécutif se retrouve dans les chiffres rouges, ou avec une forte baisse des revenus. Mme le Maire maintient sa position : « la provision pour débiteurs fiscaux peut être à vos yeux un moyen de diminuer les revenus, mais c'est surtout un moyen de se prémunir contre un coup dur dû au départ d'un ou deux contribuable ».

M. ANDERSEN n'est pas du même avis. D'après lui, si des contribuables s'en vont, les comptes iront mal mais une explication pourra être fournie. M. ANDERSEN est contre le fait de dissoudre une provision pour montrer un résultat positif qui ne reflète pas la situation de l'année en question. Quant aux dépassements, il précise qu'il n'a jamais été question d'être formellement contre les dépassements. M. ANDERSEN est contre la manière de procéder : de les faire voter à la fin de l'année. Comme le dit l'Art. 104 al. 6 de la LAC « En principe, toute dépense doit être préalablement autorisée par une délibération en application de l'article 30 ». D'après lui, suivant les dépenses, il peut y avoir urgence, ce n'est pas pour autant qu'on ne peut pas faire une délibération par la suite pour faire voter le dépassement ou le crédit supplémentaire. Il doute qu'à Vandœuvre une délibération ait été votée pour chaque dépassement.

De plus, Mme ERMACORA donne lecture de l'Art. 30 al. 1 lettre d de la LAC : « Fonctions délibératives. Le conseil municipal délibère sur les objets suivants : d) les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ». Elle relève que ceci n'a jamais été fait et c'est ce qui est reproché. Elle ajoute que « financièrement notre geste de refus des comptes ne va rien changer, mais politiquement ça a un sens ». Mme le Maire respecte leur opposition et relit les lignes suivantes du manuel MCH2 : « dans les cas où le dépassement est inférieur à 5% de la ligne budgétaire considérée, le crédit budgétaire supplémentaire peut être voté lors de l'approbation des comptes, si une information a été faite au préalable auprès du CM ou de la commission concernée ». Mme le Maire explique que ce qui a été fait jusqu'à présent n'est pas faux mais elle prend l'engagement d'améliorer le mode de faire. Pour ce faire, il sera sûrement nécessaire de fixer un montant au-delà duquel une délibération devra être votée par les conseillers municipaux, afin d'éviter « d'en faire à tout bout de champs ». Mme ERMACORA demande à ce que les conseillers reçoivent aussi ce manuel.

M. DESPLAND lit, pour la forme, une liste de dépenses pour lesquelles un crédit supplémentaire devrait être demandé

- installer un wifi sécurisé à la mairie,
- acheter de la vaisselle lavable,
- effectuer une étude pour le revêtement et l'éclairage du chemin Fol.
- acheter 500 poubelles vertes de cuisine
- acheter 15 cadenas pour ces poubelles vertes

En effet, il affirme ne jamais avoir la ligne budgétaire à cet effet. D'après lui, le problème c'est l'absence de ligne budgétaire, ce qui engendre forcément un dépassement. M. ANDERSEN répond que le problème c'est comment M. DESPLAND prépare son budget, ce qui n'est pas du ressort des conseillers. Ce que M. ANDERSEN aimerait faire passer comme message, en prenant l'exemple des dalles tombées dans la cour de l'école, c'est que s'il y a urgence, les travaux pourront évidemment avoir lieu, mais il doit y avoir une délibération par la suite. Sur ce, Mme le Maire s'engage, en tant que responsable financière, à soumettre davantage aux conseillers municipaux des délibérations pour des montants engagés sans attendre les comptes. Pour ce faire, elle demande à ce qu'un montant raisonnable soit fixé.

Concernant l'entretien des bâtiments, Mme ERMACORA trouve « incroyable » qu'une régie engage Fr. 137'354,80 sans s'en référer avant à l'Exécutif. M. DESPLAND explique que ces travaux ont lieu tous les 20 ans. M. SCHMITZ ne veut pas refaire le débat mais sur le fond, il est d'accord avec Mme ERMACORA.

M. VOUTAT relève que le centime additionnel de la commune, qui est un levier financier, est très bas. Si un jour la commune devait être dans le rouge, il proposerait d'augmenter le centime. Mme le Maire répond qu'avec la fortune dont dispose la commune, il faudrait plutôt envisager de le baisser. Elle ajoute : « politiquement, augmenter un centime dans une commune, en plus comme la nôtre, ça serait extrêmement mal venu ».

M. MOREL se demande, au vu des événements récents relatés dans la presse concernant les heures supplémentaires d'une employée de la commune s'il est nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires par rapport à celles qui existent déjà, si oui, lesquelles, et si cela n'a pas été fait, pourquoi. Mme le Maire répond que suite à cette situation, l'Exécutif a mis en place un système de contrôle interne, mesure qui était par ailleurs aussi requise par MCH2. Impossible donc qu'une telle situation se représente. M. DESPLAND ajoute que ce système va beaucoup plus loin que les heures supplémentaires. Mme ERMACORA demande si cette méthodologie du SCI pourrait être remise aux conseillers municipaux. Mme le Maire répond que c'est prévu mais que cette dernière mérite d'être accompagnée d'une explication.

M. MOREL ajoute : « il y a eu des difficultés, puisque la presse s'en est emparée, à justifier les centaines de milliers de francs d'heures supplémentaires. J'imagine quand même que vous vous êtes préoccupés de dire (sans remettre en question la situation elle-même car tout est peut-être justifié) comment est-ce qu'à l'avenir, pour des heures supplémentaires et peut-être d'autres éléments, on va traiter cette information, comment est-ce qu'on va pouvoir justifier cette activité financière et ces indemnités. C'est une question importante. Si on ne la pose pas ce soir, je pense que c'est inadéquat. Voilà ce que je demande formellement ».

Mme le Maire répond que les conseillers ont reçu toutes les explications nécessaires et possibles. Ce sujet a encore été abordé lors d'un huis clos à la dernière séance pendant laquelle elle a lu la réponse qu'elle a adressée au président de la commission financière suite au courrier qu'il lui avait adressé. M. MOREL n'y était pas et Mme le Maire ne le lui reproche, bien sûr, pas mais cette absence explique pourquoi M. MOREL n'a pu entendre ces dernières informations. Pour Mme le Maire, l'affaire était close. Elle ajoute que les médias n'ont pas à être satisfaits, ou pas, de ce qu'on leur donne comme renseignements. Ce qui compte, c'est la Cour des comptes, qui n'a toujours pas décidé si elle allait ouvrir une enquête ou pas. Pour le reste, des mesures ont été prises, et ce système de contrôle interne général a été mis en place. Chaque heure supplémentaire doit suivre un processus, dorénavant formalisé.

M. MOREL demande si ce système permet de répondre aux questions de la Cour des comptes, de justifier la situation et de la crédibiliser. Mme le Maire répond que sur la question des heures supplémentaires, comme sur bien d'autres points, l'Exécutif a examiné la situation avec la société OPTIMISO lors de la mise en place du SCI. Cela a permis, non seulement d'analyser les risques liés à toutes les prestations

opérationnelles et financières de la mairie, mais aussi d'identifier les mesures nécessaires pour les éviter. Ces mesures ont été mises en place dans le courant de l'année dernière. Aujourd'hui encore, il y a des cours de formation des employés de la mairie, essentiellement du comptable et de Mme WAECHTER. En effet, cette dernière a accepté d'être la répondante du SCI et donc la responsable de la mise en place de procédures formalisées pour éviter des risques.

M. MOREL se pose la question, sachant que c'est à l'Exécutif de décider, si une forme de démenti pourrait être officiellement envoyé à la presse, de faire savoir officiellement que les allégations qui ont été écrites sont erronées et ont été contrariées. Mme le Maire répond : « l'avenir est devant moi. Tout n'est pas terminé. Je resterai volontairement sibylline. Le jour voulu, je réagirai au nom de la commune et en mon nom personnel, en tant que maire ».

M. DESPLAND complète l'information sur le contrôle interne en indiquant qu'il ne s'agit pas seulement des salaires mais aussi de l'engagement du personnel, des commandes et des travaux. Tout est formalisé de façon à ce qu'il y ait le plus de surveillance possible, tout en ayant le moins de lourdeur administrative possible.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

## **5. Projets de délibération**

### **➤ Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit complémentaire – PDCom**

#### **DELIBERATION**

#### **Révision du plan directeur communal de Vandoeuvres et élaboration du plan directeur des chemins pour piétons.**

Vu la nécessité d'adaptation du PDCom au plan directeur cantonal 2030,

vu le crédit d'engagement de 247 781.25 F voté par le conseil municipal le 18 juin 2018 et approuvé par le département compétent le 11 septembre 2018,

vu le décompte actuel de travaux s'élevant à 239 714 F atteignant presque le crédit brut voté et les travaux encore à effectuer pour 25'000 F, le crédit initial ayant été sous-évalué pour les honoraires et frais du bureau URBAPLAN SA,

vu le rapport de la commission des finances, du **29 et 30** avril 2019,

conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal

#### **D É C I D E**

**par 10 voix favorables 3 voix défavorables 3 abstentions**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 25 000 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à la révision du PDCom.

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 18 juin 2018.

\*\*\*

➤ **Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'étude – maison Olivier**

Mme ERMACORA ne comprend pas pourquoi il s'agit d'un crédit d'investissement. Elle lit le point 3 de la délibération : « De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ». D'après elle, il s'agit d'un crédit d'étude.

Mme le Maire répond que l'étude porte sur la faisabilité de la rénovation/transformation de la parcelle Olivier. La faisabilité portera sur la maison elle-même, qui, elle, doit être conservée et sur le reste de la parcelle, en espérant que le hangar puisse être démoli. Il s'agit de pouvoir, dans le futur bâtiment, construire des locaux en lien avec l'école et la petite enfance et dans la maison que l'on doit conserver, de créer des locaux pour des associations, en lien avec la jeunesse ou les aînés et au rez-de-chaussée d'y mettre l'APM et le futur technicien.

Mme ERMACORA remarque qu'à chaque fois qu'il a été question d'un crédit d'investissement, c'était à partir d'un montant de Fr. 100'000.-. Mme le Maire acquiesce et explique que ce crédit d'étude sera reporté sur le crédit d'investissement des travaux eux-mêmes, lorsqu'on pourra effectuer ces travaux. Mme ERMACORA s'interroge sur la possibilité de voter un crédit d'investissement pour un investissement qui n'existe pas. D'après elle, c'est un crédit d'étude, c'est un mandat, ce qui ne correspond pas à un investissement. M. GODEL précise que c'est une procédure imposée par la surveillance des communes. Il explique : « tout d'abord cela passe dans les investissements, si on ne fait pas ces travaux, on amortit l'année d'après et si on les fait, ils viennent s'ajouter dans les investissements et il s'amortira sur 20 ou 30 ans. » Mme ERMACORA trouve que les choses sont faites à l'envers : « on vote d'abord un projet d'étude et puis s'il y a vraiment des investissements, on fait comme avec le franc symbolique, on transvase après ».

Mme le Maire prend l'exemple de la parcelle GARDY pour laquelle l'Exécutif n'a pas fait voter de crédit. Par la suite, ce montant a été mis dans un compte transitoire et ce dernier a été intégré dans le crédit d'investissement de développement de la parcelle. Aujourd'hui, on fait l'inverse pour être plus transparent. C'est le premier volet d'une deuxième dépense plus importante.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES remarque qu'il est écrit sur l'ordre du jour : « maison Olivier/ annexes mairie » alors que la délibération ne traite que de la maison Olivier, ce qui peut prêter à confusion. Mme LÉVÊQUE informe que la proposition initiale faite par le bureau d'architecture est une étude de faisabilité sur la mairie, ses annexes ainsi que la maison Olivier. Mme le Maire affirme que la délibération concerne finalement uniquement la maison Olivier. Elle voulait que les conseillers sachent que les réflexions porteront aussi, très vite, sur les annexes. Ainsi, Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande de faire rectifier l'ordre du jour et de barrer « annexes de la mairie ».

Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande si les annexes seront traitées par ce même bureau d'architecture. Elle souhaiterait engager une procédure d'appel d'offres, sur invitation. Mme le Maire indique que c'est possible. Mme ERMACORA ajoute que pour un montant de Fr. 150'000.-, c'est même obligatoire.

Mme le Maire doute qu'il soit possible de voter une seule délibération portant sur une étude de faisabilité, elle-même scindée sur des objets aussi différents qu'une annexe de mairie classée et une maison au

milieu du village à rénover et sur laquelle on voudrait, en plus, construire un bâtiment. Elle regrette d'avoir annoncé que tôt ou tard, il y aurait des réflexions sur les annexes de la mairie. Les discussions avec le bureau d'architecture ont dévié sur les annexes et elle voulait déjà les en informer.

Mme LÉVÊQUE indique que ce bureau d'architecture a été choisi parce que la mairie a déjà des relations avec eux et qu'un des deux associés fait partie des régisseurs de la commune. Mme HUYGHUES-DESPOINTES relève que la commune a plusieurs régisseurs et qu'il aurait été possible d'inviter tous les régisseurs de Vandœuvres. Mme ERMACORA rappelle qu'au moins trois devis auraient dû être demandés.

M. ANDERSEN demande si, au vu de l'importance du projet, le sujet est passé devant la commission des travaux. Mme le Maire répond par la négative car il s'agit uniquement de la faisabilité et que les besoins de la commune sont assez pressants, notamment en matière de petite enfance et de restaurants scolaires. Elle ajoute : « nous sommes partis de l'idée que vous nous accorderiez ce mandat de Fr. 50'000.- pour aller de l'avant rapidement sur ce qui est envisageable sur la parcelle sise au milieu du village. L'étude sur l'annexe de la mairie viendra par la suite. On peut tout à fait scinder cela, et ce n'est pas du « saucissonnage » volontaire par rapport à d'éventuels marchés publics, c'est parce que ce sont des objets différents. Dès qu'il sera question des travaux, la commission ad hoc sera concernée. Pour l'instant, on est dans la faisabilité ».

## **DELIBERATION**

### **Etude de faisabilité – maison OLIVIER**

Vu l'acquisition, par la commune de Vandœuvres, des parcelles n° 902 et 2735 (propriété Gaston OLIVIER), votée par le conseil municipal le 30 avril 2018 et approuvée par le département compétent le 19 juin 2018,

vu le devis établi par le bureau SISS SA Architecture & Réalisations, le 7 février 2019,

vu le rapport de la commission des finances, du 29 et 30 avril 2019,

conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal

## **D É C I D E**

**par 10 voix favorables 0 voix défavorable 6 abstentions**

1. De procéder à une étude de faisabilité pour la rénovation du bâtiment OLIVIER.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 50 000 F destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

6. Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

\*\*\*

- **Proposition du Maire relative à l'approbation du transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif- parcelle de Westerveller**

## **DÉLIBÉRATION**

### **Transfert d'un actif du patrimoine financier au patrimoine administratif**

#### **Proposition du Maire relative au transfert de la parcelle de Westerweller du patrimoine financier au patrimoine administratif.**

Vu la parcelle no 2698 située au chemin du même nom, étant exclusivement d'utilité publique, cheminement piétonnier d'une surface de 1'436 m<sup>2</sup>, et le dépôt d'une surface de 50 m<sup>2</sup>, utilisé uniquement par notre service de la voirie,

vu l'affectation de la parcelle et du dépôt à un but d'utilité publique,

vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette nouvelle affectation,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application, sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par

**16 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention**

1. De transférer la parcelle de Westerweller du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de 1 F représentant la valeur comptable de la parcelle no 2698 du domaine public communal.

2. D'amortir ce montant au moyen de 1 annuité dès la première année d'utilisation du bien estimé à 1 F en 2019.

\*\*\*

- **Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes de fonctionnement 2018 dans leur intégralité et du bilan détaillé au 31 décembre 2018**

## **DÉLIBÉRATION**

### **Approbation des comptes 2018**

## **Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité.**

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la commission des finances du 29 et 30 avril 2019,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par

**10 voix favorables 4 voix défavorables 2 abstentions**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de 11'923'620.36 F aux charges et de 14'797'635.83 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 2'874'015.47 F.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 2'874'015.47 F et résultat extraordinaire de 0 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de 1'183'280.10 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 1'183'280.10 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de 105'475'387.94 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de 2'719'798.57-F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, 5'136 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Annexe : comptes annuels 2018 dans leur intégralité.

## **6. Projets de résolutions, de motions**

- Néant

## **7. Pétitions**

➤ Néant

## **8. Questions écrites ou orales**

Concernant la commission d'attribution des logements de l'Esplanade, M. VAUCHER demande comment son président, M. NAZ, a été sélectionné. Mme le Maire répond que c'est la régie Bory qui s'est occupée de faire le plan financier et qui a suivi le projet depuis le début des travaux. C'est elle qui avait été choisie à l'époque parce que c'est la régie qui s'occupe des nouveaux immeubles et que la régie Schmidhauser, elle, s'occupe des anciens immeubles. Ceci ne veut pas dire que ça sera elle la régie des futurs immeubles, l'Exécutif étant obligé de faire un appel sur invitation vu le montant de l'état locatif.

## **9. Propositions du Maire et des Adjoints**

## **10. Propositions individuelles et questions**

### **11. Date de la prochaine séance**

La date de la prochaine séance est fixée au 24 juin à 18h30 (18h15 pour la naturalisation). Elle sera suivie d'un dîner.

### **12. Divers**

Mme de LISLE SARASIN informe que M. ARGAND s'est plaint parce que Mme le Maire ne veut plus que des voitures se parquent sur la place. Il dit que ça lui fait perdre de la clientèle. Mme le Maire répond qu'elle ne veut en aucun cas lui faire perdre de la clientèle ou que ce marché disparaisse. Cela dit, la place étant refaite, elle souhaite que les gens comprennent que ce n'est pas un parking et que les voitures peuvent se parquer le long des potelets. Mme le Maire a demandé à M. BENNICI d'être présent pour donner des explications.

M. LIENGME regrette de ne pas avoir été mis au courant de l'affectation de la maison Olivier et des bâtiments annexes de la mairie. Il indique qu'il pourrait être dangereux de faire traverser les enfants dans cet environnement. Il demande si le rôle des conseillers municipaux n'est pas de prendre du recul et de contribuer à la faisabilité de l'agrandissement de la commune. Mme le Maire indique que les commissions culture et jeunesse et sports seront consultées et que ce sont évidemment que des premières réflexions. D'après elle, « il faut mettre un pied à l'étrier ». Les conseillers municipaux seront associés à ce projet. Par rapport à la dangerosité elle informe qu'un passage sera créé entre la maison OLIVIER et le hangar pour faire passer les enfants depuis le mail sur la route de Meinier. Pour ce faire, il faudra sécuriser le trottoir le long de la route de Meinier. Elle relève que la maison Olivier est idéalement située parce qu'elle est à côté de l'école, à condition que des mesures de sécurisation soient prises. Mme LÉVÊQUE ajoute que la salle polyvalente des cuisines scolaires commence à être trop petite. Le maximum de tables qui peuvent y être disposées pour le déjeuner est atteint. De plus, cette salle est très mal insonorisée et doit être disponible pour d'autres choses ; « si on avait une salle uniquement pour la cuisine, ça serait beaucoup plus simple ».

M. VAUCHER demande si la date de la visite de la Fondation Partage a été arrêtée. M. DESPLAND fera un Doodle.

M. VAUCHER informe qu'il a demandé à M. GODEL de verser la moitié de ses jetons de présence en Léman, la monnaie locale de Genève, sur son compte auprès de la Banque Alternative Suisse pour affirmer son soutien aux producteurs locaux et aux commerces de proximité. M. GODEL ajoute qu'il n'a pas besoin, lui, d'avoir un compte en Léman, il effectue simplement le versement.

La séance publique est levée à 21h40.

La Secrétaire du Conseil municipal

**Laurence MISEREZ**

La Présidente du Conseil municipal

**Catherine PICTET**